

LA SENTINELLE

Journal économique et littéraire, paraissant à la Chaux-de-Fonds tous les jours excepté le lundi

avec un résumé des nouvelles politiques et étrangères

Le Numéro 5 Centimes

Le Numéro 5 Centimes

ORGANE DE L'UNION DES SOCIÉTÉS OUVRIÈRES

Rédaction et Administration
80, RUE DU PARC
(BUREAU PROVISOIRE)
La rédaction rendra compte de tout ouvrage dont il lui sera envoyé deux exemplaires.

Du 1er Octobre 1890											GARE DE LA CHAUX-DE-FONDS											Du 1er Octobre 1890										
Arrivées de										Départs pour																						
M.	M.	M.	M.	S.	M.	M.	M.	M.	S.	M.	M.	M.	M.	S.	M.	M.	M.	M.	S.	M.	M.	M.	M.	S.	M.	M.	M.	M.	S.			
Locle	5 32	7 52	9 30	12 —	1 45	3 22	5 40	8 07	10 45	Locle	—	6 40	8 —	9 45	1 50	3 30	5 40	7 30	9 47	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Morteau	—	—	9 30	—	1 45	—	5 40	8 07	10 45	Morteau	—	—	8 —	9 45	—	5 40	7 20	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Besançon	—	—	9 30	—	1 45	—	5 40	—	10 45	Besançon	—	—	8 —	9 45	—	5 40	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Les Ponts	—	—	8 30	—	1 40	4 45	—	9 20	—	Les Ponts	—	—	9 35	—	2 10	—	6 15	—	9 50	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Neuchâtel	—	7 51	9 38	12 50	—	5 33	—	9 31	—	Neuchâtel	5 41	—	9 30	—	1 55	—	5 50	8 20	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Genève	—	—	—	12 50	—	5 38	—	9 31	—	Genève	5 41	—	9 30	—	1 55	—	5 50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Bienne	—	8 32	11 15	12 10	3 16	5 —	6 35	9 42	—	Bienne	5 36	—	8 32	10 —	2 40	3 50	6 48	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Berne	—	8 32	11 15	12 10	3 16	5 —	6 35	9 42	—	Berne	5 36	—	8 32	10 —	2 40	3 50	6 48	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Bâle	—	—	11 15	—	3 16	—	6 35	9 42	—	Bâle	—	—	8 32	—	—	3 50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			

A partir du 15 Avril 1891.

A partir du 15 Avril 1891.

Abonnements
Un an Fr. 10 —
Six mois 5 50
Trois mois 3 —
Abonnement annuel par mois fr. 1,
payable d'avance.

Annonces
10 ct. la ligne ou son espace.
P^r les demandes d'emploi 5 ct. la ligne.

Nous prions nos abonnés de n'effectuer aucun paiement d'abonnement sur quittance qui ne serait pas revêtue du timbre de l'Union des sociétés ouvrières.

LE COMITÉ DE L'UNION.

AVIS

Tous les syndicats et sociétés faisant partie de l'Union sont priés de renouveler, dans le plus bref délai, les membres du comité et les délégués, le mandat de ceux-ci étant échu d'ici à la fin du mois.

A teneur du règlement, chaque syndicat faisant partie de l'Union a droit à un membre du comité, celui-ci ayant toujours la faculté de s'adjoindre les membres dont il a besoin. Le nombre des délégués se calcule à raison de un par 50 membres.

Chaque syndicat est donc prié de faire parvenir à M. J. Schweizer le nom du membre du comité, la liste de ses délégués, ainsi que l'état nominatif du syndicat pour justifier le nombre de délégués auquel il a droit.

Le comité de l'Union.

LA CHAUX-DE-FONDS

Patinoir. — Le Patinoir est ouvert. Belle glace. Le lundi, jeudi, samedi et dimanche, de 9 h. du matin à 10 h. du soir.

Grande Brasserie Helvétique (rue du Collège 23). — Soirées extraordinaires données par le célèbre Antoni, clown musical, vendredi et jours suivants, dès 8 h. du soir.

C. A. S. Section Chaux-de-Fonds. — Réunion, vendredi 16, à 8 1/2 h. du soir, au local (rue Neuve 2).

Orchestre l'Espérance. — Répétition, vendredi 16, à 8 1/2 h. du soir, au local (Brasserie Hautert).

Orphéon. — Répétition générale, vendredi 16, à 8 3/4 h. du soir, au local. — Par devoir.

Bibliothèque publique. — Le salle de lecture est ouverte le vendredi, de 8 à 10 h. du soir (salle n° 31, Collège industriel).

Club des Gob'-Quilles. — Réunion, vendredi 16, à 8 1/2 h. du soir, au Quillier.

Société fédérale de Gymnastique «L'Abeille.» — Assemblée générale réglementaire, samedi 17, à 8 1/2 heures du soir, au local, Café Weber. — Ordre du jour important.

SOMMAIRE

Syndicats obligatoires de propriétaires, par W. B. — La question des ébauches. — Nouvelles étrangères. — Nouvelles suisses. — Nouvelles des cantons. — Chronique neuchâteloise. — Chronique locale. — Petite correspondance. — Feuilleton: *La Fugitive*, par Jules Claretie.

Syndicats obligatoires de propriétaires

Je ne pensais pas, en ouvrant la *Feuille officielle*, y trouver un nouvel argument en faveur des syndicats obligatoires. Je la parcourais distraitement, lorsque je suis tombé sur une circulaire du Département de l'Industrie et de l'Agriculture, relative au phylloxera. Après avoir constaté la difficulté — en présence de la marche toujours croissante de la contagion, dans le district de Boudry surtout — de continuer la lutte par le traitement destructif actuellement en vigueur et rappelé les mesures prises et ordonnées à cet égard, la circulaire montre qu'il faut modifier la tacti-

que suivie jusqu'à présent et substituer, graduellement, à la défense par l'arrachage, la reconstitution par des plants américains greffés, adaptés, et d'une résistance éprouvée au phylloxera.

C'est du moins l'avis d'une commission d'enquête qui a étudié la question en France. On sait que cette dernière a trouvé dans cette voie le salut de ses vignobles. Le département d'agriculture a résolu d'entreprendre, sans retard, l'étude de cette méthode et d'organiser, dans ce but, une pépinière et des champs d'essais dans lesquels on expérimentera les vignes américaines. Le personnel de l'école de viticulture est tout désigné pour faire ces expériences.

En attendant, la question du maintien de l'association obligatoire des propriétaires de vignes s'impose plus que jamais. C'est pour discuter ces points qu'une assemblée de propriétaires de vignes et de délégués des Conseils communaux du Vignoble est convoquée pour le dimanche 25 courant à 2 1/2 heures, grande salle de l'Hôtel-du-Lac, à Auvernier.

Les lecteurs de la *Sentinelle* n'auront pas laissé passer, sans les remarquer, les mots soulignés « association obligatoire des propriétaires de vignes » qui équivalent absolument au terme de *syndicat obligatoire* des dits propriétaires.

Nous savions déjà que la loi sur le drainage, les dessèchements et les irrigations instituait, dans certains cas, un syndicat obligatoire de propriétaires riverains. Ceux qui voudront s'en convaincre, n'ont qu'à aller chercher cette loi à la préfecture, où on peut se la procurer gratuitement.

Aujourd'hui, on nous apprend l'existence d'un syndicat obligatoire de propriétaires de vignes. Nous ne pouvons que nous en réjouir, et nous espérons bien que dans l'assemblée d'Auvernier son maintien sera voté à une très grande majorité.

Ces deux syndicats obligatoires de propriétaires sont basés sur un sentiment très naturel: celui qui pousse des gens ayant des intérêts identiques menacés par un fléau, à prendre des mesures communes pour se protéger, eux ou leurs biens. Pour arriver à se prémunir contre le danger, l'égoïsme des uns, l'indifférence des autres fait place à l'initiative énergique de tous. La nécessité des syndicats obligatoires trouve évidemment son application dans les deux situations qui nous occupent. Elle est surtout appréciable en ce qui concerne les propriétaires de vignes dont l'un, faute de se conformer aux mesures que commande l'intérêt général, peut compromettre tous les sacrifices que s'imposent les autres propriétaires, et, par insouciance ou avarice contribuer à la propagation du phylloxera et à la ruine du vignoble neuchâtelois tout entier.

On comprend qu'en présence d'un tel danger il n'y ait pas un instant d'hésitation. L'utilité générale commande que tous les propriétaires soient tenus aux mêmes précautions et contribuent à vaincre le fléau. Et, de leur

propre mouvement, de leur plein consentement ou du moins de celui de la grande majorité d'entre eux, on les réunit en syndicat obligatoire: sans révision de la Constitution fédérale, par un décret du Grand Conseil, par un petit arrêté du Conseil d'Etat, si ce n'est même pas ensuite d'une simple décision de M. Comtesse, directeur de l'agriculture ou de l'industrie.

Ces dernières lignes ne renferment d'ailleurs aucune critique, qu'on me comprenne bien. Des constatations de ce genre sont nécessaires parce qu'enfin il faut que nous démontrions ce qui est vrai, à savoir: que lorsque, pour une cause ou pour une autre, l'Etat veut créer certains syndicats obligatoires, il ne fait pas tout un remue-ménage ni un branle-bas. Il les crée sans se préoccuper de toutes les arguties juridiques qu'on pourrait lui opposer et qu'on ne lui oppose pas à ce moment-là, pour la raison bien simple que ceux qui les formulent généralement sont des propriétaires eux-mêmes; que les mesures prises sont destinées à sauvegarder les intérêts des propriétaires; que les propriétaires ne se mangent pas entre eux; qu'enfin, pour citer une phrase de M. Ch. Secretan « le droit régnant, calqué sur celui d'un empire où la production dépendait absolument du travail servile, est conçu tout entier, malgré l'égalité qu'il affiche, dans l'intérêt des propriétaires ».¹⁾

Non, nous ne critiquons pas. Les syndicats obligatoires devant être à la base de notre organisation sociale, nous pensons qu'on ne saurait trop les multiplier. Parce que le feu, le phylloxera, la grêle sont un danger permanent pour les maisons et pour les champs de Messieurs les propriétaires, nous croyons qu'il faut les obliger à s'entourer de garanties. Il ne nous déplairait pas de voir tous les propriétaires, tous les fermiers, tous les agriculteurs former un syndicat obligatoire qui serait destiné à les protéger individuellement contre les risques que leur font courir les éléments. Et cependant notez bien une chose — qui a sa grande importance — les propriétaires possèdent prés, vignes, vergers, forêts, immeubles de toute sorte, sans compter la plupart du temps un magot déposé dans une banque quelconque. Qu'un sinistre les frappe, il est bien rare qu'ils soient entièrement ruinés. En tous cas, il leur reste, ce qui est le seul bien des ouvriers, il leur reste toujours la ressource de leurs bras.

Chose singulière, tandis qu'on trouve toute naturelle l'association forcée des propriétaires, par la seule raison qu'ils ont des intérêts identiques menacés, on ne veut pas reconnaître l'utilité, la nécessité des syndicats obligatoires pour ceux qui, ne possédant rien d'autre que l'aptitude manuelle ou intellectuelle, n'ont cependant pas moins eux aussi des intérêts communs entre eux tout aussi respectables et tout autant menacés.

¹⁾ Les Droits de l'Humanité, page 36.

Si le vignoble neuchâtelois est aujourd'hui en danger, l'industrie horlogère, notre sol nourricier, ne se porte guère mieux. Elle n'est pas en butte aux attaques d'un seul ennemi; ses phylloxéras sont légion. Et ceux qui vivent de cette industrie, ceux qui ont tant d'intérêt à la voir subsister, s'améliorer, prospérer sans cesse, ont le droit eux aussi de chercher à sauvegarder leurs intérêts, leur droit au travail, leur droit à la vie.

On a pris différentes mesures destinées à anéantir le phylloxera du vignoble; mais pour que ces modes de destruction aient quelque chance d'aboutir, on a compris la nécessité de grouper en un syndicat obligatoire tous les intéressés à la perte du dévastateur.

Contre les phylloxéras de l'industrie horlogère, on a tenté, il est vrai, de prendre quelques timides dispositions en ce qui concerne notamment le contrôle sur les matières d'or et d'argent, les concordats, la loi sur les apprentissages, l'abus du crédit, l'escompte sur les salaires, le paiement en marchandises, ces trois dernières mesures n'étant pas encore applicables d'ailleurs et ne devant trouver place que dans le nouveau Code pénal. Mais pour que ces rares et insuffisantes mesures influent quelque peu sur le bien-être de la classe laborieuse, encore faudrait-il que tous les intéressés fussent, eux aussi, groupés en syndicats obligatoires.

La nécessité s'en fait sentir toujours plus étroitement. Voyez plutôt ce qui se passe avec le syndicat des fabriques d'ébauches que le mauvais vouloir des non-syndiqués et l'indifférence d'un trop grand nombre de fabricants d'horlogerie menacent de faire sombrer. Tant qu'on permettra à une minorité intéressée, inconsciente ou inintelligente de rendre inefficaces les décisions les plus sages adoptées par la majorité, nous n'arriverons pas, nous non plus, à nous débarrasser des faiseurs, des manieurs d'argent, des négociants indécents, des ouvriers faux-frères, en un mot, de tous nos phylloxéras. W. B.

La question des ébauches

Les adhésions au syndicat des ébauches ne sont pas parvenues en aussi grand nombre qu'on pouvait le supposer tout d'abord. Sur 1000 clients des fabriques syndiquées — c'est du moins le chiffre donné par la *Fédération horlogère* — 500 ont signé.

En présence de ce résultat, les délégués du syndicat des fabricants d'horlogerie de la Chaux-de-Fonds et de celui des cantons de Berne et de Soleure ont décidé d'inviter le syndicat des fabriques d'ébauches à ajourner la suspension du tarif, qui devait avoir lieu pour le 15 courant, et à ne pas prendre de décision définitive jusqu'au 15 février prochain.

Les fabriques d'ébauches syndiquées ont fait droit à cette demande. Il faut compléter l'immense majorité des adhérents que l'assemblée a fixée à un minimum de 900 preneurs de

finissages. C'est donc 400 adhérents à obtenir.

« Et maintenant, que tout le monde se mette à la besogne, dit la *Fédération horlogère*, qui ne perd pas courage; que les fabricants d'ébauches usent de l'influence qu'ils peuvent exercer sur leurs clients pour les encourager, pour les contraindre, s'ils le peuvent, à prendre position dans cette question, la plus importante qui se soit jamais posée devant le monde horloger. Que les associations de fabricants d'horlogerie, tout particulièrement la société des fabricants de la Chaux-de-Fonds et le syndicat des cantons de Berne et de Soleure, commencent sans retard une vigoureuse campagne de propagande chez leurs collègues des Franches-Montagnes et de l'Ajoie. En demandant, par l'intermédiaire de leurs délégués, le délai d'un mois qui leur est accordé, elles ont, en quelque sorte, assumé la responsabilité du succès final.

Aucun effort ne doit être épargné; aucun moyen d'action ne doit être négligé. Nous proclamons hardiment qu'en des circonstances aussi sérieuses, aussi critiques, la fin justifiera les moyens.

Dans ces 400 signatures qu'il s'agit de recueillir, 150 peuvent être attribuées à la France, le reste à la Suisse. Il faut les trouver, car il y va de la situation d'un grand nombre de fabricants que la dégringolade générale des prix — conséquence inévitable, fatale, de la suspension du tarif des ébauches — jetterait par terre. Il y va aussi de l'avenir même de notre industrie horlogère, qui retomberait dans le gâchis et dans l'anarchie d'où on l'a fait sortir au prix de quatre années de dévoués et persévérants efforts.

Que chacun fasse son devoir, et la situation peut encore être sauvée. »

Nouvelles étrangères

France. — La cour de cassation a rejeté le pourvoi de l'assassin Eyraud.

— Les obsèques du baron Haussmann ont eu lieu hier. Le corbillard était recouvert de couronnes. Parmi la foule des notabilités impérialistes, on remarquait le général Dubarrail, représentant le prince Victor, le colonel Bonaparte, représentant l'impératrice Eugénie.

Les honneurs militaires ont été rendus au défunt, et pendant l'inhumation au cimetière du Père Lachaise, les comités impérialistes ont déployé leurs drapeaux.

— A la Chambre des députés, M. de Gasté préside.

Il est procédé à l'élection du quatrième vice-président. M. Speller, député de la Côte-d'Or, est élu.

MM. Guillaumau, Bizarelli et Royer sont élus questeurs.

Ensuite M. de Gasté cède le fauteuil à M.

41 Feuilleton de LA SENTINELLE

LA FUGITIVE

PAR JULES CLARETTE

De l'Académie française

IV

Cécile.

— Cécile! Cécile! répétait le dompteur avec une expression cruelle, et chaque syllabe de ce nom semblait coupée par un sanglot ou par une menace.

Et il se demandait où elle allait, d'où elle venait, quelle avait été sa vie depuis tant d'années, et pourquoi le hasard la rejetait ainsi sur son chemin comme pour réveiller d'un seul coup toutes ses douleurs, réchauffer toutes ses colères, rouvrir toutes ses blessures!

Il suivait des yeux le navire, maintenant indistinct là-bas, et il se disait:

— Ce qui a été mon bonheur et mon espoir, c'était cela pourtant, c'était cette femme!...

Et il se demandait s'il n'allait pas se jeter à la mer pour rattraper ce bateau lointain ou plutôt (tentation éternelle de suicide!) pour s'enfoncer dans l'eau glauque dont les baisers donnent l'oubli.

Maintenant tout avait disparu. Placial n'apercevait plus rien.

Floquet qui prononce un éloquent discours qui peut se résumer ainsi: Il se félicite du succès des élections sénatoriales et de celui de l'emprunt qui sont une affirmation éclatante de la confiance du pays dans la République et le témoignage de sa volonté de voir les pouvoirs publics persévérer dans la voie républicaine.

Il constate que la nouvelle Chambre a déjà doté le pays de lois intéressantes sur l'abrogation des livrets ouvriers, sur les syndicats communaux. Il constate qu'elle a voté un budget contenant de sérieuses réformes.

Il dit que sur l'initiative de M. de Freycinet, la Chambre a adopté un projet de loi qui témoigne de sa sollicitude pour les questions militaires. Il constate l'effondrement définitif du boulangisme.

Ce discours est vigoureusement applaudi.

Sur la proposition de M. Ricard, la Chambre vote l'affichage dans toutes les communes du discours de M. Floquet.

— Après la fixation de l'ordre du jour, le Sénat procède à l'élection de son président. M. Le Royer est réélu.

Sont élus vice-présidents: MM. Bardoux, sénateur inamovible, et Challemel-Lacour (Bouches-du-Rhône), Merlin (Nord) et Demole (Saône-et-Loire).

Secrétaires: MM. Hugot (Côte-d'Or), Franck-Chauveau (Oise), Cabane (Cantal), Dusollier (Dordogne), de Carné (Côtes-du-Nord).

Sont élus questeurs: MM. Jules Cazot, sénateur inamovible, Gayot (Aube), amiral Peyron, sénateur inamovible.

— Le docteur Soller, qui était allé à Berlin pour étudier la méthode Koch, est gravement malade par suite de l'inoculation de la lymphé.

— La Chambre de commerce de Lyon a voté une motion déclarant les fabriques de soieries et tous les ouvriers, au nombre de 300,000, menacés par tout droit sur les soies étrangères et suppliant le gouvernement d'agir auprès de la commission des douanes pour faire rejeter les projets destructeurs d'une de nos grandes industries nationales et la plus digne de sollicitude.

— Depuis quelques jours, la Loire étant complètement prise, plusieurs personnes s'amusaient à Gennes (Maine-et-Loire), à passer d'une rive à l'autre.

Un passeur avait eu dimanche dernier la singulière idée d'établir un traîneau auquel un âne était attelé.

L'instituteur de la commune de Gennes et ses deux enfants ayant vainement attendu leur tour pour monter dans ce traîneau improvisé, résolurent de faire la traversée à pied, mais à peine s'étaient-ils engagés sur la glace qu'un craquement sinistre se fit entendre. Le père et les deux enfants disparurent aussitôt. On n'a pas encore pu retrouver leurs cadavres.

Allemagne. — Hier, la *Gazette médicale hebdomadaire* publie un article de M. Koch dans lequel il donne des détails sur son remède contre la tuberculose. Il décrit la découverte du remède ainsi que la manière de le préparer. Ce remède est un produit de l'assimilation et dé-

Il s'arracha péniblement de ce quai où il semblait cloué, et, comme poussé par un âpre besoin de savoir, il se dirigea d'un pas hâtif vers le bureau des paquebots du Havre à Southampton.

L'agence allait tout justement fermer.

Placial demanda s'il pouvait connaître la liste des passagers qu'emportait le steamer qui venait de quitter le port.

— Le *Rob-Roy*? fit, d'un air de mauvaise humeur, un commis sans doute pressé de partir.

— Oui, le *Rob-Roy*, si c'est le *Rob-Roy* qui tout à l'heure a levé l'ancre!

Le commis tendit à Placial le registre où se trouvaient inscrits les noms, et, d'un coup d'œil, le dompteur eut bientôt parcouru les lignes fraîches écrites.

Il laissa tout à coup échapper un soupir étouffé, plein de colère et de souffrance, en lisant sur la page son propre nom: Estradère!

— *Mme Cécile Estradère et sa fille*, disait le registre.

Sa fille!

Placial remercia et sortit, le front brûlant, la bouche sèche, pris d'une fièvre soudaine.

Cette femme portait son nom!... Elle avait fait tracer sur le registre: *Mme Estradère et sa fille!*

Sa fille!

Cécile avait une fille! — Cette enfant qui lui ressemblait en effet d'une façon si étrange, cette jeune fille blonde et frêle, c'était sa fille!

La fille de Cécile! Une fille qui s'appelait comme lui, Estradère, et qui n'était pas née de son sang, puisque de cette enfant il ne savait

rien, absolument rien, ni la naissance, ni l'enfance, ni l'existence même.

— Et si c'était la fille de François? se dit-il, avec un frémissement de rage.

Puis cette pensée terrible lui traversa aussi le cerveau:

— Et si c'était ta fille, à toi? Oui, à toi, malheureux, à toi?

Allons donc! Il ne s'arrêta qu'à cette idée: c'était la fille de Cécile, ou plutôt c'était Cécile elle-même, Cécile jeune, innocente, souriante, Cécile telle qu'il l'avait rencontrée, telle qu'il l'avait connue, telle qu'il l'avait aimée, Cécile ornée de toutes les virginités et de toutes les auréoles. Oui, voilà ce qu'était cette vision soudaine, presque fantastique, qui répondait d'une si effrayante façon, comme un coup de foudre de la destinée, à la confiance de Placial.

Et ce nom, ce cher nom, tant de fois maudit, lui revenait brûlant, amer et doux sur les lèvres:

— Cécile! Cécile! Cécile!

Il regagna en hâte le chemin de fer. Le train était formé. On avait déjà placé les cages des bêtes féroces sur les prolonges des wagonnets qui les transportaient d'ordinaire.

— Ah! enfin! cria le chef de gare en apercevant le dompteur, on n'attendait plus que vous.

— Tout est prêt, dit Katchar.

— Eh! peu m'importe que tout soit prêt! fit Estradère. Nous ne partons pas!

— Comment?

— Nous n'allons plus à Paris, nous allons en Angleterre! répondit le montreur de bêtes.

— A votre aise! fit le chef de gare.

— D'après un télégramme de Bellinzona adressé à la *Berner Zeitung*, M. Künzli aurait envoyé mercredi au Conseil fédéral sa démission de commissaire. On ne confirme pas jusqu'ici cette nouvelle au palais fédéral.

— M. Becker, capitaine d'état-major, a fait récemment à la Société des officiers la proposition qu'une fois le Gothard mis en état de défense, on fortifie également la ville de Brugg, le second point central de tout le réseau des fortifications. Le Gothard et Brugg devraient être réunis par des fortins qui s'épaoueraient mutuellement sur les deux rives de la Reuss.

— Avec l'arrivée sur les rangs de la Société des tireurs de Glaris, qui demande le Tir fédéral de 1892, les prétentions d'Altorf tombent d'elles-mêmes. Altorf aurait voulu que le Tir fédéral fut renvoyé en 1893 pour qu'il coïncidât avec la consécration du monument de Guillaume Tell.

— D'après les relevés des agences suisses

rien, absolument rien, ni la naissance, ni l'enfance, ni l'existence même.

— Et si c'était la fille de François? se dit-il, avec un frémissement de rage.

Puis cette pensée terrible lui traversa aussi le cerveau:

— Et si c'était ta fille, à toi? Oui, à toi, malheureux, à toi?

Allons donc! Il ne s'arrêta qu'à cette idée: c'était la fille de Cécile, ou plutôt c'était Cécile elle-même, Cécile jeune, innocente, souriante, Cécile telle qu'il l'avait rencontrée, telle qu'il l'avait connue, telle qu'il l'avait aimée, Cécile ornée de toutes les virginités et de toutes les auréoles. Oui, voilà ce qu'était cette vision soudaine, presque fantastique, qui répondait d'une si effrayante façon, comme un coup de foudre de la destinée, à la confiance de Placial.

Et ce nom, ce cher nom, tant de fois maudit, lui revenait brûlant, amer et doux sur les lèvres:

— Cécile! Cécile! Cécile!

Il regagna en hâte le chemin de fer. Le train était formé. On avait déjà placé les cages des bêtes féroces sur les prolonges des wagonnets qui les transportaient d'ordinaire.

— Ah! enfin! cria le chef de gare en apercevant le dompteur, on n'attendait plus que vous.

— Tout est prêt, dit Katchar.

— Eh! peu m'importe que tout soit prêt! fit Estradère. Nous ne partons pas!

— Comment?

— Nous n'allons plus à Paris, nous allons en Angleterre! répondit le montreur de bêtes.

— A votre aise! fit le chef de gare.

d'émigration autorisées, l'émigration en 1890 aurait un peu diminué.

En 1889, il y avait eu 8430 émigrants, en 1890 ce chiffre est tombé à 7675.

La diminution porte surtout sur l'émigration dans la République argentine.

— Le 3 janvier courant, la circulation effective en Suisse des billets de banque est montée jusqu'à 161,761,000 francs. Elle avait donc dépassé de près d'un million le maximum de la circulation en 1890. Par contre, l'encaisse métallique dans les banques d'émission est tombée à 15,473,000 fr. soit 300,000 fr. de moins que le maximum de 1890.

NOUVELLES DES CANTONS

Zurich. — 3 gamins de Stäfa, au bord du lac de Zurich, patinaient le 12 janvier, sans penser à mal, lorsque tout à coup des craquements sinistres se firent entendre; la glace, sur laquelle ils se trouvaient, se détacha, formant un seul bloc et s'en alla à la dérive dans la direction de Zurich. Que faire? Nos trois Nordenskjöld d'un nouveau genre, se tinrent au milieu du glaçon mouvant, ne bougeant pas, serrés l'un contre l'autre, n'osant respirer. Ce n'est que vers Utikon, c'est-à-dire après un voyage de plus de cinq kilomètres, qu'ils furent sauvés par le remorqueur « l'Abeille ».

Berne. — Berne possédera la lumière électrique dans les rues à partir du 1er juillet de cette année. Les installations seront faites par MM. Stirnmann et Weissenbach, à Zurich. De plus, la fabrique d'électricité de Cortaillod est chargée de la pose des cables et la fabrique de machines d'Erlikon s'occupera des dynamos.

— Voici un bel exemple de logique administrative:

L'été dernier, sur le lac de Brienz, un bateau à vapeur fit chavirer une embarcation; tous ceux qui la montaient furent noyés, excepté une jeune fille, sauvée par un employé du palais fédéral, qui se jeta à l'eau tout habillé. Cet acte de courage excita l'admiration de tous les passagers. Le préfet d'Interlaken demanda pour lui la médaille de sauvetage. Mais le Conseil d'Etat de Berne, par l'organe du directeur de police, répondit comme suit:

« Il est d'habitude d'accorder comme témoignage d'honneur une médaille de sauvetage à celui qui expose sa vie pour sauver celle de son semblable, mais dans le cas particulier, cette condition n'a pas été remplie, puisque le sauveur est connu pour un bon nageur.

La lettre est signée de M. Stockmar, conseiller d'Etat, député à l'Assemblée fédérale!

Grisons. — M. C. Badrut, de l'hôtel du Kulm, à St-Moritz, a eu l'ingénieuse idée, avec un de ses hôtes, de frêter un navire à glace sur le lac de St-Moritz. Il est construit d'après le système américain, mais d'une dimension beaucoup plus modeste. Ce petit vaisseau à la forme d'une boîte ouverte; il est pourvu de tout ce qui constitue l'armature d'un voilier, mâts,

— Je payerai à la compagnie l'indemnité voulue. Mais, dès demain, par le premier bateau, entends-tu, Katchar, il faut que nous soyons en route pour Southampton....

— Soit, dit flegmatiquement Katchar. Et après Southampton?

— Que sais-je? fit le dompteur.

— De quoi s'agit-il donc? demanda l'Indien.

Tu es bien pâle, maître!

— Je dois être pâle, en effet. Si tu retrouvais quelqu'un qui t'a tenu au cœur et que tu n'as pas vu depuis des années, toi aussi ne pâlerais-tu point?

— Si, répondit lentement Katchar.

— Eh bien!...

Placial s'arrêta.

— Katchar, dit-il, je te répète que dès demain, s'il se peut, nous partons pour l'Angleterre.

L'Indien avait, depuis un moment, comme un éclair dans le regard.

— Cela ne t'ennuie point, Katchar, de revoir les brouillards de Londres?

— Non, dit l'Indien d'une voix étrange; non pas. Au contraire!

— Et pourquoi?

— Parce qu'à Londres — tu parlais, maître de retrouver quelqu'un, — parce qu'à Londres je retrouverai peut-être Tom Black, et que j'ai à me venger de Tom Black!

— Tom Black! Quel est celui-là?

— Un lâche!

— Que t'a-t-il fait?

— Il m'a insulté, moi vaincu. Il m'a frappé, moi enfant! — Aussi, ajouta Katchar, autant je frémirais de revoir Londres où j'ai eu froid,

— A votre aise! fit le chef de gare.

voiles, gouvernail, etc. En Amérique, sur une glace unie et par un temps favorable, ces sortes de navires peuvent fournir une vitesse de 50 milles à l'heure. Voilà un agréable passe-temps pour les hôtes de St-Moritz.

Lucerne. — Le peuple lucernois a été appelé, par le parti conservateur, à se prononcer sur la révision de sa constitution par l'introduction dans cette constitution des six articles suivants:

1. Pour voter une révision, il faut actuellement la majorité absolue des citoyens inscrits: dorénavant la majorité absolue des votants suffira.

2. La révision donne au peuple le droit d'initiative en matière constitutionnelle lorsqu'une proposition est appuyée par 5000 signatures. Le canton de Lucerne a déjà le referendum.

3. La révision introduit la réintégration des faillis dans leurs droits politiques, lorsque le failli a été civilement réhabilité.

4. La révision garantit à la minorité une représentation équitable dans le gouvernement, le tribunal cantonal et la commission d'éducation.

5. Elle prescrit au législateur d'introduire le vote au scrutin secret pour toutes les élections et votations, la création d'un ou plusieurs tribunaux de prud'hommes, la création d'un tribunal de commerce.

6. Enfin, elle modifie quelques-unes des circonscriptions électorales pour la nomination du Grand Conseil.

Le révision a été votée par une majorité de trois mille voix.

Le parti hostile à la révision a fait dix mille voix contre treize mille.

— Mercredi soir, à 6 heures du soir, dans les environs de la ville, une institutrice, âgée de 35 ans, rentrant de son école à la maison, a été étranglée par une ficelle qu'on lui a jetée autour du cou et dépourvée de sa montre, de son manteau et d'autres vêtements. Le cadavre a été retrouvé enseveli dans la neige.

Genève. — Le réseau téléphonique de Genève a pris depuis une année une telle extension que les lignes actuelles sont devenues insuffisantes. L'administration vient de faire établir une nouvelle ligne aérienne de 100 fils dans la direction de St-Jean. Les travaux ont commencé ce matin.

A propos de téléphone, il serait bien désirable qu'un fil spécial nouveau soit établi entre la Chaux-de-Fonds et Bienne, car outre que la communication devient difficile à obtenir, la compréhension est presque impossible. Il y a longtemps qu'il aurait dû être remédié à état de choses des plus désagréables.

Chronique neuchâteloise

Distribution de prix aux meilleurs chronomètres. — Ensuite du rapport du directeur de l'observatoire, rapport accompagné des tableaux et des bulletins de marche des chronomètres observés durant l'année 1890, le Conseil d'Etat a décerné comme suit les prix institués par le règlement du 31 mars 1877:

Londres où j'ai eu faim, si je n'étais pas avec toi, autant je suis heureux de me retrouver dans ce brouillard et dans cette boue en ayant le droit d'y redresser la tête et d'y cracher au visage des valets qui ricanent jadis devant l'Indien captif, et qui rampaient devant l'insolence d'un maître!

Ce ne fut que trois jours après qu'un steamer, dont le capitaine consentait à embarquer la ménagerie, partait pour Southampton. Katchar, durant la traversée, songeait à ce Tom Black dont il avait parlé à Placial, et se rappelait la façon même dont le dompteur l'avait recueilli et sauvé, dans ce même Londres où il l'entraînait maintenant.

Ce fils de l'Inde, habitué à la lumière ardente aux journées chaudes, aux longues nuits claires et étincelantes d'étoiles, Placial Estradère l'avait trouvé à Londres, grelottant dans la brume malsaine, balayant, pour vivre, les chaussées boueuses des grandes rues noires. Il l'avait vu claquant des dents, contre un arbre de Piccadilly, contemplant, avec la fièvre dans les yeux, les équipages qui passaient avec leurs cochers en bas de soie et leurs perruques poudrées toutes blanches.

Et Placial s'était senti ému, remué jusqu'à l'âme par la vue de cet enfant dont le soleil d'Asie avait bûlé la peau, et qui maintenant toussait là, comme un malade, dans l'air jaune de la ville anglaise. Alors il s'était approché de l'Indien, et, de sa voix mélancolique où pleurait la pitié:

— Que faites-vous ici? avait-il dit en anglais.

L'Indien avait répondu, devant la natio-

I. Prix général de fr. 200 au citoyen Nardin, Paul-D., au Locle.

II. Classe A. Chronomètres de marine. 2 prix ex æquo de fr. 150:

au n° 10 de l'Association ouvrière, au Locle; au n° 115 des citoyens Henry Grandjean et Cie, au Locle.

III. Classe B. Chronomètres de poche observés durant six semaines en 5 positions:

1^{er} prix de fr. 130 au n° 136862 des citoyens Nicolet fils et Cie, à la Chaux-de-Fonds.

2^e prix de fr. 120 au n° 6435 du citoyen Nardin, Paul-D., au Locle.

3^e prix de fr. 110 au n° 20123 de l'Association ouvrière au Locle.

IV. Classe C. Chronomètres de poche observés durant un mois au plat et au pendu:

1^{er} prix de fr. 100 au n° 59838 du citoyen Humbert, Charles, fils, à la Chaux-de-Fonds.

2^e prix de fr. 70 au n° 60033 du citoyen Humbert, Charles, fils, à la Chaux-de-Fonds.

2^e prix ex æquo de fr. 70 au n° 6421 du citoyen Nardin, Paul-D., au Locle.

3^e prix de fr. 50 au n° 27298 du citoyen Droz-Jeannot, fils, aux Brenets.

Val-de-Travers. — Une épidémie de rougeole sévit actuellement dans les divers villages du Vallon. On parle de fermer les écoles dans plusieurs localités. A Couvet, où l'effectif des classes a considérablement diminué, le collège est fermé pour une semaine.

On cite, en outre, plusieurs cas de pneumonie et de diphtérie.

Le froid de ces derniers jours est devenu rigoureux; le thermomètre est souvent descendu à — 20°. La Reuse est gelée dans plusieurs parties de son cours, ce qui n'est encore que fort rarement arrivé. La glace est même si résistante que les garçons la parcourent sans aucun danger.

CHRONIQUE LOCALE

Police communale. — Le Conseil général a juré de se rendre cocasse au dernier point. Toute cette semaine, on l'a complimenté pour l'excellent choix qu'il fait en la personne de ses chefs de garde qui lui glissent si agréablement entre les doigts... emportant un peu des recettes des *krampettes* et des amendes qu'ils font payer aux laitiers.

On conçoit la mauvaise humeur de M. le directeur de police après l'équipée de son dernier sergent. Ce qu'on ne s'imaginerait guère, c'est qu'il la fasse supporter aux petits crieurs de la *Sentinelle* qui n'en peuvent cependant mais si les sergents de police communale filent et qui n'ont, eux, qu'un souci: c'est de remplir fidèlement leur devoir.

Hier soir, à 8 heures et demie, deux de ces gamins ont été appréhendés au collet et conduits au poste où on a eu la bonté de ne pas les garder toute la nuit, ces malfaiteurs qui avaient eu l'audace de crier la *Sentinelle*.

Quelques questions.

Le Conseil général voudrait-il nous dire en vertu de quel règlement, loi, arrêté ou disposi-

tionnalité de Placial à son accent, en parlant français:

— Vous voyez, je balaye.
— Pour vivre?
— Si ça s'appelle vivre. Non, je balaye pour ne pas mourir de faim!

— Pourquoi avez-vous quitté votre pays?
— Pourquoi les Anglais me l'ont-ils pris?

Et les yeux noirs de l'Indien avaient, tandis que ces mots passaient entre ses dents serrées, jeté des éclairs de colère.

Placial alors l'avait fait parler.

L'espèce de magnétisme que le dompteur déployait pour amener les bêtes fauves à ramper à ses pieds, il s'en était servi pour inspirer confiance à cet enfant des jungles qui lui avait raconté sa vie.

Cette existence était tragique. Fils d'un chef indien qui, courageux, indompté, avait essayé de soulever contre les conquérants un coin de l'Inde, à quatorze ans, Katchar avait été attaché à la gueule d'un canon avec menace d'être coupé en deux par le boulet s'il ne révélait pas le lieu de la retraite où se cachait son père vaincu.

Katchar avait simplement répondu:

— Feu!

Et il avait continué à sourire. On l'avait gardé pour une autre journée d'exécution.

Son père, traqué, las de combattre un contre cent, lui avait d'ailleurs sauvé la vie en venant se livrer lui-même. On l'avait fusillé sur-le-champ. Katchar pensait souvent à cet endroit de sa patrie, à un petit bois, près de Bombay, sur la lisière duquel on avait laissé, face au ciel bleu, le cadavre du mort. Quant il avait

tion des autorités communales, il est défendu de crier les journaux dans les rues de la Chaux-de-Fonds? S'il y a une disposition quelconque à cet égard, voudrait-il nous dire depuis quand elle existe? Et pourquoi elle n'a pas été rendue publique? Enfin si elle n'existe pas nous serait-il permis de lui demander en vertu de quel droit il donne à ses agents la mission d'empêcher des enfants de gagner quelques sous, dont leurs parents ont grand besoin par ces jours de froid?

Liste des MARCHANDS-HORLOGERS

actuellement à La Chaux-de-Fonds

à l'Hôtel de la Fleur de Lis. — Jeudi 15 Janvier

Kahn frères, New York. — Kahn, Genève. — Philippe Cohn, Vienne. — Traugott, Francfort s/M. — Gallanda, Lausanne.

Avis

Pour assurer la marche régulière de notre journal, nous allons rétablir le système de dépôts et de porteurs. Nous prions à cet effet tous les abonnés qui voudraient recevoir leur journal par les porteurs, par la poste, ou aller le chercher eux-mêmes dans les dépôts, de faire savoir d'aujourd'hui à dimanche prochain, 18 courant, à M. Walter Biolley, rue du Parc 80, ou au Magasin d'épicerie, rue du Stand 6, ancien dépôt de la SENTINELLE, quel est le mode d'expédition qui leur convient.

Les dépôts de la SENTINELLE sont actuellement:

M^{me} Marie Frêne-Evard, Epicerie, Stand 6,

Kiosque de l'Hôtel-de-Ville,

Magasin de tabacs Kohler, au Planteur,

M. Chatelain-Nardin, Parc 64,

M. Bloch, Epicerie, 1^{er} Mars 18,

Beljean, Daniel Jean-Richard 25,

Colomb, Charrière 14,

Brandt, Epicerie, Demoiselle 2,

Bassi-Rossi, négociant, Collège 15,

Bonnet, Epicerie, Progrès 7,

Société de Consommation, Jaquet-Droz 27,

Egli, Epicerie, Progrès 75.

Gabus, Epicerie, Progrès 113,

M. A. Studler, Epicerie, Manège, 17

Müller, Magasin de cigares, Place du Marché,

Nicora, boulanger, Fritz Courvoisier 18,

Paux Arthur, Magasin de cigares, Versoix 1,

Tschantz, boulanger, Hôtel-de-Ville 33,

Winterfeld, Epicerie, Léopold-Robert 59,

Wälti Jacob, boulanger, Puits 21,

Richard, Epicerie, Serre 73.

VARIÉTÉS

Ce que coûte un roi

Les feuilles réactionnaires célèbrent tous les jours en termes émus le bonheur des nations qui vivent sous un gouvernement monarchique. Ce qu'elles se gardent d'ajouter, c'est que c'est un bonheur qui revient assez cher aux

été libre, l'enfant était allé là, et, creusant la terre de ses ongles, il avait enseveli les ossements à demi-rongés de celui qui l'avait embrassé si peu de temps auparavant. Puis, comme il croyait pouvoir aller cacher sa douleur, pleurer et prier loin de la ville, loin des uniformes rouges, on l'avait ramené chez le gouverneur, et — les conquérants voyaient sans doute en lui le rejeton d'une race dangereuse — on l'avait embarqué pour l'Angleterre. Un lord quelconque, proche parent du vice-roi des Indes, avait pris à son service cet enfant maigre, pensif, souffreteux, et lui avait donné place parmi ses laquais.

Katchar avait d'abord voulu s'étrangler, humilié de servir. Puis il s'était dit qu'après tout il n'était pas un valet, mais un esclave. Il s'était donc laissé vivre, grandissant en pensant au pays, à ce paradis où reposait sa mère, qu'il n'avait jamais connue, et son père, mort pour la liberté de l'Inde.

Quatre ans passèrent ainsi. Le noble lord traitait le jeune Indien avec quelques égards et paraît son logis somptueux de la présence d'un Indien vaincu comme il l'eût fait d'une statue enlevée à un temple. Katchar, fils de Djali, était là comme un trophée vivant.

Un jour, un des cochers de lord Harrisson se prit de querelle avec Katchar. Cet homme avait bu plus d'ale ou de gin que de coutume. Il appela l'enfant *chien d'Asiatique* et lui laboura le visage d'un coup de fouet. La joue saignait.

Katchar alla droit à lord Harrisson et lui dit:

privilegiés qui en jouissent, à en juger par le tableau ci-après des listes civiles des souverains d'Europe:

Allemagne, 20,000,000 fr.; Bavière, 5,401,850; Saxe, 3,306,779; Wurtemberg, 2,089,801; Autriche-Hongrie, 23,250,000; Belgique, 4,412,000; Danemark, 1,600,303; Espagne, 9,500,000 fr.; Grande-Bretagne, 14,698,454; Grèce, 1,325,000; Italie, 15,500,000; Luxembourg, 200,000; Pays-Bas, 2,730,000; Portugal, 2,474,000; Russie, 38,016,000; Serbie, 1,200,000; Suède et Norvège, 1,859,820.

La France, avec ses 36 millions d'habitants, s'en tire avec 1,200,000 francs par an. Il est vrai que pour ce prix-là, elle ne peut s'offrir qu'un président de République. Mais elle s'en contente et nous avons quelque idée que bon nombre de peuples, des peuples gratifiés d'un roi ou d'un empereur, échangeaient volontiers leur sort contre le sien, s'ils avaient le choix.

Et dans notre pays le président de la Confédération coûte une douzaine de mille francs.

Petite Correspondance

A MM. J. P., P. R., C. S., F. R. — Vous vous plaignez de ne pas recevoir régulièrement le journal? Cela a pu arriver au commencement, il est vrai. Il n'y a rien d'étonnant à cela, si vous voulez bien y réfléchir. Avec une administration telle que celle que nous avons eue au début de cette année, il était impossible d'arriver à quelque chose de complet. Depuis le changement qui s'est effectué, nous avons eu tout à refaire, c'est ce qui a occasionné les oublis et les petites négligences du commencement. Petit à petit, tout devient régulier comme vous pouvez vous en apercevoir; nos porteurs connaissent mieux leur service deviennent plus habiles, les dépôts fonctionnent à nouveau, la poste étant déchargée de nos 2500 *Sentinelle* qui lui tombaient quotidiennement sur les bras, fait régulièrement son service. Enfin, sous peu, nous avons bon espoir, tout marchera sur des roulettes. Si tout le monde faisait comme vous et usait de votre patience, tout irait bien.

A M. A. K. — Ce qu'on a fait des lots restant de la tombola? — Ils sont chez notre président de la tombola, M. F. Zbinden. Dans une de ses dernières séances, le comité de l'Union a décidé d'organiser, dans le courant du mois de février, une soirée familière avec petite tombola dans laquelle ces lots seront utilisés.

Monsieur Henri Schilt, ses enfants et sa fiancée Mademoiselle Marie Guye, Monsieur Léon Schilt, au Havre, Mesdemoiselles Eugénie et Pauline Schilt, à Caracao, Monsieur et Madame Armand Calame-Schilt, ainsi que les familles Py, Schilt, Feuvrier, Monnin, Bacon, Bouverat et Dubois, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur bien-aimée mère, grand-mère, sœur, belle-sœur et tante,

M^{me} Célestine-Henriette SCHILT née Py,

décédée jeudi 15 courant, à 10 heures du matin, dans sa 61^{me} année, après une longue et pénible maladie.

La Chaux-de-Fonds, le 15 janvier 1891.

L'enterrement auquel ils sont priés d'assister, aura lieu **Dimanche 18** courant, à 1 heure après midi.

Domicile mortuaire: rue Neuve 5.
Le présent avis tiendra lieu de lettre de faire part.

— Tom Black est un lâche. Il me demandera pardon devant tous, ou je le tuerai!

Lord Harrisson haussa les épaules.

Mais, trois jours après, comme les gens étaient en train de dîner en commun, Katchar entra, les yeux brillants, dans l'office, et regardant le cocher en face:

— Tom Black, fit-il d'une voix dont toutes les cordes vibraient avec un accent de menace, dis-moi que du regrettes ta brutalité de l'autre jour et que tu m'en demandes excuse!

Le cocher, gros et musculeux Ecossais, se mit à rire.

— Dis-le moi, répéta Katchar.

Tom Black prit sa pinte d'ale, et la montrant à l'Indien:

— Tu me parais avoir bien chaud, *little brat!* (marmot) dit-il. Veux-tu te rafraîchir?... Ça te calmera!

— Dis-moi que tu as eu tort de me frapper, Tom Black, et que tu te repens, fit l'Indien pour la troisième fois.

Le cocher se mit à rire de plus belle et à chanter une chanson railleuse:

Bob est petit,

Petit, petit;

Bob est trop petit

Pour regarder en face un *horse-guard*

— Soit, s'écria alors l'Indien, mais Katchar est assez grand pour te *marquer* où tu l'as frappé!

(A suivre.)

ATTENTION
Couleurs à la Brosse
(Aufbürstfarben)
DE TOUTES NUANCES
NOUVEAU!
Indispensables dans chaque ménage!
DROGUERIE
Stierlin & Perrochet
4, rue du Premier Mars 4,
Chaux-de-Fonds.

Banque générale de crédit
Maison sérieuse fondée en 1884
VENTE A CRÉDIT
des
Obligations françaises et étrangères
SEULE AGENCE
pour le canton de Neuchâtel et le
Jura bernois:
M. A. GIRARD
Parc 21, Chaux-de-Fonds
Des représentants à la commis-
sion sont demandés.

Restaurant de GIBRALTAR
Dimanche 18 Janvier 1891
à 2 h. après midi
GRAND CONCERT
donné par
l'Orchestre des frères Pfeiffer
Dès 7 heures
SOIRÉE DANSANTE
donnée par le même Orchestre.

Tapissière
M^{me} Jeanmaire-Langhans
61, rue de la Serre, 61.
**Rideaux, draperie, literie, con-
vertures de lits piquées, mon-
tage de broderies en tous genres, etc.**
Travail prompt et soigné. Prix modérés.

AU GRAND LOUVRE
3 & 4, Rue de la Ronde, 3 & 4. 32

Vient de recevoir le **Cachemire noir**, double largeur tout
laine, 1 fr. 30 le mètre. — L'assortiment des **Manteaux** est au
grand complet. — Chaque catéchumène achetant sa robe et son man-
teau **Au Grand Louvre** recevra comme cadeau un joli foulard. 33
C'est **Au Grand Louvre**

Pour fin de saison
AUX MAGASINS HIRSCH SŒURS
Rue Léopold Robert 32,

A vendre avec fort rabais tous les **Manteaux d'hiver** pour
dames, fillettes et enfants. 33
JAQUETTES et REDINGOTES pour communiantes
ainsi que tous les **Tissus pour robes et costumes.**

CHAUSSURES sur mesure **CHAUSSURES** de luxe et ordinaires
CORBONNERIE POPULAIRE
6 **M. JACQUES BAUR**
a l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clien-
tèle et au public en général qu'il a transféré
son magasin de chaussures
9, rue Léopold Robert, 9
Rhabillage et raccommodage
Prix modérés
Se recommande

A la suite de la découverte des nouvelles mines d'or, de leur prospérité, et aussi
pour ne pas se départir de la réalité du titre de la maison, on vend constamment au
PHÉNOMÈNE DU BON MARCHÉ
6, Rue de la Balance, 6.

Assiettes porcelaine de Limoges, creuses et plates, 5 fr. la douzaine, choix im-
mense, du meilleur goût, de tous les articles, tant en blanc qu'en décoré. Services de
table, Services à café, à thé et à dessert à des prix incomparables de bon marché,
et tous les articles de ménage au plus grand complet et du plus beau choix. — Verres
et Cristaux, Cafetières et Théières en fer blanc et métal anglais, Plateaux. Cuilliers,
Fourchettes et Couteaux de table. **Couleurs, Caisses à cendre, Cages** à
oiseaux et accessoires, Brosses à parquet, Tamis en tous genres, Moulins à café et à
poivre, Marmites et articles en fer émaillé. Brosserie en tous genres, Porte-poches,
Paniers à boucherie, Balances de ménage, **Réchauds Lang. Fourneaux à pé-
trole** nouveau système. Tous les ustensiles en fer battu, Fers à braises.
Lampes de table et à suspension. Lustres. Quinquets et lampes pour horlogers,
Articles spéciaux pour hôtels et cafés. 42
Tout est vendu à des prix qu'apprécieront toutes les ménagères et l'honorable
public auquel je me recommande.
Jules Dubois
6, Rue de la Balance, 6. 6, Rue de la Balance, 6.

GRANDE LIQUIDATION
41, Rue Léopold-Robert, 41
Bleu pour lessive (marques La Ruche et Minerve)
Robinet grand choix. 1^{re} qualité
Fruits en boîtes à 75 cent. et 1 fr. 40, au lieu de 1 fr. 10 et 2 fr.
Pâte pour polir, qualité extra
Bougies Self-Fitting, Bougies en garine. 19
Tous ces articles sont vendus aux **prix de facture.**
Le magasin est encore bien assorti en denrées coloniales, vins et
liqueurs. **G. VERPILLOT-ZBINDEN.**

Apprenti. On désire placer un jeune
garçon de 14 ans comme ap-
prenti emboîteur ou mécanicien. —
S'adresser chez M. Paul Keller, rue du
Parc 69.

Apprentie. On demande une ap-
prentie ou assujettie
régleuse à laquelle on enseignerait
les réglages plats et Breguet. — S'adres-
ser chez M. Mauron, rue Jaquet-Droz 10.

Mécanicien. Un jeune mécani-
cien demande une
place ou un emploi quelconque. — S'a-
dresser rue de la Cure 2, à la boulangerie.
A vendre plusieurs régulateurs et deux
grandes bascules.

Graveur. On demande de suite ou
dans la quinzaine un
bon millefeuilleur. — S'adresser chez
MM. Lesquereux et Grandjean, rue des
Terreaux 6.

Graveurs. On demande deux ou-
vriers graveurs. —
S'adresser à J. Calame-Hermann, rue de
la Demoiselle 78.

GRAVEUR. On demande de suite
un ouvrier graveur
d'ornements, ainsi qu'un apprenti. —
S'adresser chez M. G.-Albin Calame, rue
de la Charrière 19.

Peintre. On demande une bonne
peintre en romaines et
une assujettie. Ouvrage suivi et lucra-
tif. — S'adresser rue du Manège 20, au
premier étage.

Graveurs. On demande
de suite
deux ouvriers graveurs d'ornements sur
or. — S'adresser à l'atelier Victor Rich-
ter, rue de l'Industrie 23.

Servante. On demande une ser-
vante ayant de bons
certificats. — S'adresser à la Boulange-
rie Viennoise, place du Marché.

Nickeurs. On demande des ou-
vriers et ouvrières
pour toutes les parties du nickelage. —
S'adresser rue du Rocher 3 a, à Neu-
châtel.

Un jeune homme intelli-
gent et
actif, sachant achever, cherche une place
pour apprendre à tourner les boîtes ar-
gent sur machine Revolver. Entrée an
1^{er} février. — S'adresser sous initiales
H. 109 J., à l'agence Haassenstein &
Vogler à St-Imier.

Un jeune homme disposant
de quel-
ques heures par jour se recommande
pour faire des écritures. — S'adresser
sous initiales **B. W.**, au bureau de la
SENTINELLE, rue du Collège 12, au 1^{er}
étage. 6

Quelques remonteurs
pour grandes et petites pièces sont de-
mandés tout de suite. Engagement au
mois ou aux pièces. — S'adresser au bu-
reau de la SENTINELLE.

ON DEMANDE
un jeune homme pour **apprenti**
graveur. — S'adresser Charrière
19, au 2^{me} étage 4

A remettre pour de suite une
grande chambre
avec alcôve au soleil levant. — S'a-
dresser Terreaux 16, au 2^{me} étage.

ON DEMANDE
pour tout de suite une apprentie ré-
gleuse. 3
S'adresser au bureau de la SENTI-
NELLE, 12, rue du Collège, 12.

A vendre de la belle maculature.
— S'adresser au bu-
reau de la SENTINELLE, rue du col-
lège, 12. 5

Apprentie. Une jeune fille âgée
de 18 ans demande une
place chez des personnes honnêtes où
elle pourrait apprendre à finir ou polir.
— Ecrire sous initiales **N. M.**, Poste
restante, **Renan.**

Apprentie. On demande de suite une
apprentie **polisseuse** de
boîtes or entièrement chez ses maîtres, si
elle le désire. — S'adresser chez M. Léon
Dubois, rue D. JeanRichard 37

Servante. On demande une bonne ser-
vante propre et active. —
S'adresser rue des Terreaux 10, au pre-
mier étage.

Association syndicale des
repasseurs démonteurs et remonteurs
Recommandation est faite à tous les
syndiqués auxquels il serait fait une pro-
position de baisse quelconque par les fa-
bricants d'en prévenir de suite le comité
qui prendra les mesures en conséquence.
Le président, Ali Guinand,
Rue Fritz Courvoisier 29 a.

AVIS

La chambre syndicale des patrons et ouvriers décorateurs dans
son assemblée du 16 décembre a prononcé pour non-observation des
règles, l'interdiction des ouvriers ci-après :

Edouard Thiébaud graveur d'ornements.
Louis Déprés » »
Georges Studer » »
Charles Bernard » de lettres.
Charles Mathey » »
Gustave Perrenoud guillocheur.

En conséquence les patrons, suivant l'avis qui leur a été adressé,
doivent dans les 24 heures qui suivent le présent avis renvoyer les sus-
nommés de leurs ateliers, sinon, les mesures prévues leur seront ap-
pliquées.

TOMBOLA

organisée par les syndicats des
Remonteurs, Faiseurs d'échappements et Faiseurs d'ébauches

Appel aux sociétés et au public en général

Le comité central soussigné de la tombola prend la liberté de vous adresser
un chaleureux appel en faveur d'une tombola organisée au sein des trois syndicats
des repasseurs, démonteurs et remonteurs, des faiseurs d'échappements et des ou-
vriers faiseurs d'ébauches et de finissages, pour la **fondation d'une caisse**
de chômage.

Après les nombreux services qui ont été rendus par ces trois syndicats à la
population horlogère et indirectement aussi aux fournisseurs de leurs membres,
tels que boulangers, bouchers, épiciers, cafetiers, etc., par leurs efforts incessants
pour l'amélioration des conditions d'existence, les comités centraux des dits syndicats,
afin de créer un lien plus étroit entre les différentes classes horlogères, ont décidé,
ainsi que cela a été dit plus haut, la création d'une caisse de chômage.

Mais à cet effet, il s'agit de réunir un fonds suffisant, et pour nous le procu-
rer de la manière la plus rationnelle possible, nous organisons une **TOMBOLA**,
pour la réussite de laquelle nous nous permettons de compter sur votre précieux
appui.

Les **dons en nature ou en espèces**, quelque minimes qu'ils soient,
sont reçus avec reconnaissance par les soussignés.

Les listes des dons seront publiées dans l'*Ouvrier horloger*.
Des **billets** seront mis en vente prochainement au prix de 50 ct.
BIENNE, Octobre 1890.

Le comité central de la tombola :

G. Zürcher, président.
Périllard, vice-président.
Fritz Wysshaar, caissier.
C. Schweizer, vice-caissier.
G. Reimann, secrétaire.
Léon Jeanneret, vice-secrétaire.

AVIS

J'ai l'avantage d'annoncer à ma nombreuse clientèle et
au public en général, que dès aujourd'hui je suis assorti au
mieux en **Chaussures fines et ordinaires** pour la saison d'hiver.
Grand choix de chaussures de luxe pour bal.

Je suis à même de fournir des marchandises de premier
choix et aux prix les plus avantageux.

Travail soigné sur mesure.

Raccommodages en tous genres. — Prompte exécution.

G. WERNLI 28

Rue de l'Hôpital près de la Poste

MME VEUVE JENNY HOFMANN 3
26, rue D. JeanRichard 26,

se recommande à ses amies et connaissances pour tous les travaux
concernant sa profession, tels que : **Décor de fenêtres, Montage**
de tapisserie en tous genres.

Grand choix de **Jerseys** pour dames et enfants, modèles riches
Châles russes et autres, **Tabliers fantaisie, Jupons et Dessus de**
corsets, Gants pour dames et messieurs, **Cravates, Régates** for-
mes nouvelles.

Grand choix de **Lits et Berceuses** de poupées, garnis et
non garnis. **Chevalets** en peluche pour photographies et tableaux
peints. Grand choix de **Broderies** riches et bon courant. Entreprise
de **Broderies pour trousseaux** complets à des prix très bas.
Mouchoirs de poche, etc.

DEBIT DE SEL

Vins fins d'Espagne

17, rue de l'Hôtel-de-Ville, 17

Malaga doré, Malaga noir, Madère

Spécialité de vins de **Taragone** (Espagne), recom-
mandés par les **médecins pour malades, secs et doux**,
depuis 70 cent. le litre.

Le soussigné ayant habité longtemps l'**Espagne**, a pu établir
d'excellentes **relations directes**, avec des vigneron et autant
pour le **prix** que pour la **qualité, défie toute concurrence.**

Véritable Vermouth de Turin
à 1 fr. 50 le litre.

Se recommande **E. Benoit-Schneider.**

Dépôt chez **M. KUNZER-REBER**, rue du Grenier, 5

TABACS ET CIGARES